

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Collège d'Alma

Mai 2014

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

La Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège d'Alma, examinée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial en décembre 2005, a été jugée satisfaisante. Le 30 mars 2014, la Commission a reçu la nouvelle version de la politique. La révision de la PIEA a amené le Collège à revoir l'ensemble de la politique pour y apporter divers ajustements et des mises à jour. Cette version révisée a été adoptée par le conseil d'administration du Collège d'Alma le 10 février 2014.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège d'Alma lors de sa réunion tenue le 6 mai 2014. Cette évaluation a porté sur l'ensemble de la politique et elle a été réalisée conformément au *Cadre de référence* de l'évaluation des PIEA, publié en mai 2012¹.

Le Collège a actualisé sa politique en apportant des modifications dans les articles portant sur le partage des responsabilités et sur les normes et règles d'évaluation des apprentissages. L'établissement a aussi apporté des précisions relatives à l'évaluation sommative et à l'équité des évaluations.

Finalités et objectifs

La PIEA présente clairement les finalités et les principes sur lesquels le Collège s'est appuyé. La politique présente les principes fondamentaux de l'évaluation des apprentissages, soit la justice, l'équité, la transparence et la cohérence avec les objectifs d'apprentissages. Elle comporte cinq objectifs qui sont formulés clairement et dont le Collège peut évaluer l'atteinte. Une attention est également accordée à l'équité dans la formulation des objectifs. La politique est complétée par d'autres documents tels que les règles propres à chaque programme ainsi que le Règlement sur l'admission et l'inscription. La PIEA s'applique autant à la formation ordinaire qu'à la formation continue.

Règles d'évaluation des apprentissages

La politique du Collège d'Alma présente des définitions et des précisions quant à l'évaluation formative et à l'évaluation sommative. Le contenu du plan de cours prescrit par la politique comprend tous les éléments prévus par le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). De plus, il est de la responsabilité du professeur d'informer les étudiants, avant chaque évaluation, des objectifs de l'évaluation et de ses critères.

La politique contient certaines dispositions visant à s'assurer que dans chaque cours il y a une épreuve finale de cours de nature synthèse et que celle-ci atteste de l'atteinte des objectifs et standards, comme le fait que certains objectifs sont si importants qu'ils peuvent entraîner à eux seuls le verdict d'échec s'ils ne sont pas maîtrisés. À la lecture de la politique, la Commission comprend que cette règle s'applique toujours pour la compétence

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages. Cadre de référence, mai 2012, 15 pages.

évaluée à la fin d'un cours, cependant aucune modalité n'assure que, pour chaque cours, l'épreuve finale est déterminante dans la réussite du cours, soit par une pondération suffisante, soit par d'autres modalités. Par conséquent,

la Commission recommande au Collège d'Alma de s'assurer que l'évaluation finale de cours est déterminante dans la réussite du cours.

En ce qui concerne les composantes de la notation, les seuils de réussite sont établis en fonction des standards ministériels et les précisions sur la pondération des évaluations sommatives doivent être communiquées aux étudiants par le plan de cours. La politique prévoit aussi d'autres dispositions relatives à la composante de la notation, comme l'évaluation de la qualité de la langue, la présence aux cours et aux évaluations, les normes de présentation des travaux ainsi que le plagiat et la tricherie. La politique mentionne que les modalités particulières d'application de certaines de ces règles sont précisées dans les règles propres au programme. La politique contient un mécanisme de gestion de litiges et de révision de notes en cours de session et en fin de session. Enfin, les règles d'évaluation devraient assurer la justice des évaluations.

Modalités d'application de l'épreuve synthèse de programme

La politique prévoit la tenue d'une épreuve synthèse de programme qui atteste l'intégration des apprentissages et des compétences de l'ensemble du programme et qui respecte les dispositions du RREC. La politique mentionne que les règles d'évaluation propres au programme précisent la nature de l'épreuve synthèse de programme, les conditions d'inscription de même que les modalités de reprise en cas d'échec.

Modalités d'application de la dispense, de l'équivalence et de la substitution de cours

Les modalités d'application de la dispense, de la substitution et de l'équivalence de cours sont présentées dans la PIEA. Elles sont claires, équitables et respectent les dispositions du RREC.

Procédure de sanction des études

La PIEA précise les modalités de vérification des règles concernant l'obtention du diplôme d'études secondaires ou la reconnaissance d'une formation jugée équivalente ou suffisante ainsi que l'octroi des unités se rattachant à un programme d'études incluant, le cas échéant,

l'octroi d'équivalences, de substitutions ou de dispenses. La politique contient également les modalités de vérification des règles concernant la réussite de l'épreuve synthèse de programme et de l'épreuve uniforme de français. Les conditions particulières d'admission aux programmes sont décrites dans la PIEA, mais il faut référer au Règlement sur l'admission et l'inscription du Collège pour connaître les conditions d'inscription et de réinscription aux cours. Les modalités en lien avec la sanction des études présentées dans la politique sont claires, pertinentes et conformes au RREC.

Partage des responsabilités

La politique inclut une section sur le partage des responsabilités de la mise en œuvre des moyens retenus pour atteindre les objectifs. Les responsabilités en lien avec l'application des règles d'évaluation des apprentissages, l'élaboration et l'approbation des plans de cours et des épreuves synthèses de programme, les modalités d'application de la dispense, de l'équivalence et de la substitution, la procédure de sanction des études ainsi que les modalités de l'évaluation de l'application de la politique sont attribuées. Le partage des responsabilités comme il est décrit dans la politique est clair, pertinent et équilibré.

Modalités et critères d'autoévaluation de l'application et de révision de la politique

Une section de la politique est consacrée au processus de révision de la PIEA et aux modalités liées à l'autoévaluation de son application. Les critères utilisés sont décrits et ils conduisent à une évaluation de l'ensemble de la politique et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs de la politique. La PIEA précise que la Direction des études est responsable de l'autoévaluation de l'application de la politique, prévue cinq ans après son adoption. La politique mentionne aussi les étapes de réalisation de l'autoévaluation de son application de même que les modalités de révision de la PIEA. Par contre, la participation d'intervenants autres que l'instance responsable de l'autoévaluation n'est pas prévue, ni définie. La Commission invite donc le Collège d'Alma à prévoir dans sa politique la participation éventuelle d'intervenants autres que l'instance responsable de ce processus.

Conclusion

La Commission constate que la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège d'Alma est **partiellement satisfaisante**. Elle formule une recommandation sur les règles d'évaluation des apprentissages ainsi qu'une invitation sur les modalités de révision et d'autoévaluation de la PIEA.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Céline Durand, présidente

Recherche et analyse : Anne-Marie Soulard, agente de recherche